

N° 4944²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI**portant approbation de l'Accord portant création
de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin,
signé à Paris, le 3 avril 2001**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL**

(4.3.2003)

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi sous rubrique en séance plénière.

Le projet sous examen s'impose pour approuver l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, signé à Paris, le 3 avril 2001.

Rappelons d'emblée que le Luxembourg est membre fondateur de l'OIV créé en 1924.

Cette importante organisation n'a cessé au courant de son existence de se développer pour regrouper aujourd'hui 45 états membres qui représentent 83% de la superficie viticole et plus de 95% de la production et de la consommation de vin.

C'est surtout dans le domaine de la recherche en viticulture et en oenologie que l'OIV s'est distingué au fil des années. Le niveau de qualité des vins n'a cessé de croître sur le plan mondial et ceci sans aucun doute grâce aux résultats scientifiques obtenus par la collaboration exemplaire de différents centres de recherches viti-vinicoles dans le monde sous l'impulsion et la coordination de l'OIV.

Aujourd'hui il s'avère que les structures et les règles de fonctionnement de cette organisation ne sont plus aptes à faire face aux multiples missions qui lui incombent.

C'est pour cette raison qu'un Accord qui fait l'objet du présent projet de loi a été signé par les différents pays membres.

La Chambre d'Agriculture approuve le projet sous examen et espère que la viticulture luxembourgeoise en profitera pleinement.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général,
Robert LEY

Le Président,
Marco GAASCH

